

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

Séance du 10 avril 2015  
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00  
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10  
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00  
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00  
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00  
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00  
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux Grands Evènements et société Pen Duick - Organisation de  
"Bordeaux Fête le Fleuve" et du départ de la Solitaire du Figaro du 22 au 31 mai  
2015 à Bordeaux - Subventions de Bordeaux Métropole - Conventions -  
Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Sous l'égide de la Ville de Bordeaux, l'association Bordeaux Grands Evènements et la société Pen Duick organisent de façon concomitante, du 22 au 31 mai 2015, la 9<sup>ème</sup> édition de « Bordeaux Fête le Fleuve », et le départ de la Solitaire du Figaro-Eric Bompard Cachemire, sur les quais de Bordeaux.

Ces deux évènements sont l'occasion d'une réappropriation collective du patrimoine historique exceptionnel bordelais et de souligner que l'activité nautique s'est, depuis quelques années, mise au diapason de la réussite urbaine.

Ainsi, le tourisme fluvial connaît une forte croissance, les escales de grands paquebots se développent et des opérateurs de plus en plus nombreux proposent aux touristes et aux habitants de la région de découvrir le fleuve, son histoire et ses richesses naturelles.

Dans ce contexte, « Bordeaux Fête le Fleuve » et la Solitaire du Figaro sont devenues des manifestations clés du rayonnement de la Métropole bordelaise qui contribuent à renforcer son attractivité au moment où Bordeaux vient d'être désignée « Best european destination of tourism » 2015.

Pendant dix jours, les quais seront en fête dans le cadre du village qui y sera organisé avec des animations qui associeront des associations, des passionnés du fleuve, des artistes, des acteurs économiques. Elles donneront lieu à des expositions, spectacles, concerts et feu d'artifice de clôture.

### **I - Bordeaux Fête le Fleuve**

Depuis 1999, l'une des manifestations métropolitaines les plus importantes organisée par l'association Bordeaux Grands Evènements est « Bordeaux Fête le Fleuve » qui se déroule les années impaires, en alternance avec la Fête du vin les années paires. Jusque là, cette manifestation coïncidait avec la Fête de la musique et elle est depuis 2013 adossée à la Solitaire du Figaro. C'est à ce titre que, pour l'édition 2013, La Cub devenue Bordeaux Métropole avait accordé une subvention de fonctionnement de 82 365,60 € à la Ville de

Bordeaux afin de contribuer à l'opération de location d'une extension au ponton d'honneur, nécessaire pour l'accueil des voiliers.

Au fil des années, un public sans cesse plus nombreux de plus de 400 000 spectateurs **en 2013**, a transformé ce rendez vous biannuel en un évènement structurant attirant un public régional, national et pour partie international.

Les spectateurs ont ainsi pu assister au départ des 41 voiliers présents, visiter le trois mâts mexicain Cuauhtémoc, et participer aux animations qui comprenaient plusieurs scènes musicales implantées sur les quais (Porte Cailhau, Bastide, Quinconces et Parc des sports Saint Michel). Un spectacle pyrotechnique venait clore ce week-end de festivités.

**Pour 2015**, le thème retenu de « Bordeaux Fête le Fleuve » sera « l'arbre et le fleuve », aura une durée de 10 jours au lieu de 3, et sera associée à la Solitaire du Figaro du 22 au 31 mai.

**Le programme d'animations prévisionnel est le suivant :**

- **Des animations nautiques** avec la parade des Héros, parade lumineuse, musicale et pyrotechnique, le Belem sur le fleuve et à quai pour des visites et la traversée de la Garonne à la nage. Dans le cadre de la découverte du fleuve des balades sur l'Aquitania avec l'association Terre & Océan seront organisées.
- **Des animations sur les quais** seront mises en place :
  - Une exposition sur la forêt à la Maison éco-citoyenne, les villages de la fête avec le village de la Solitaire pour découvrir le monde de la voile, et un village nautique présentant l'activité nautique et la commercialisation des bateaux.
  - Une exposition sur le thème de l'arbre et le fleuve sera installée dans une « grande cabane » et comprendra une présentation de la filière bois, des ateliers divers de tonnellerie, de sculpture et de charpente navale, ainsi que des œuvres de la collection de Bernard Magrez et la présentation de maquettes de bateaux en bois.
  - Des animations et expositions sur la canopée aux Quinconces (l'arbre et l'histoire du fleuve, l'arbre sauvage des berges, l'arbre climatiseur).
  - Présentation des relations entre le fleuve et le port : expositions sur l'évolution du port et de la marine à Bordeaux, l'esturgeon dans le fleuve.
  - Aménagement d'un village gourmand et d'une grande scène pour des soirées musicales en collaboration avec RTL2, la Rock school Barbey et le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux.

**La couverture médiatique** mise en place se compose :

- des journaux locaux et nationaux (Sud Ouest, le Figaro) complétés par un dispositif publicitaire basé sur le groupe Sud-Ouest et de l'affichage ;
- des grandes chaînes locales de télévision (TV7 et FR3) et de radio, ainsi que les chaînes nationales seront présentes dans le centre média dédié dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,
- des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter qui assureront également la couverture de l'évènement.

**Moyens logistiques mis en œuvre :**

Le nombre d'exposants dépendant de BGE est de 60 (55 en 2013) d'origine locale, régionale et nationale.

Le nombre d'emplois généré par « Bordeaux Fête le Fleuve » est de 3 emplois directs, 10 indirects et 40 bénévoles.

Pour la mise en œuvre de cette manifestation, Bordeaux Grands Evènements sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 114 000 € pour un montant de dépenses subventionnables T.T.C de 1 028 504 € détaillés ci-après :

Dépenses	€ T.T.C	Recettes	€ T.T.C
<b>Frais généraux</b>	136 164	<b>Subventions :</b>	
<b>Frais de logistique</b>	311 400	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	78 400 (7,62%)
<b>Installation des villages</b> (pavillons institutionnels, de la Solitaire, nautique, étals gourmands)	164 400	Mairie de Bordeaux	335 000 (32,57%)
<b>Espace scénique et concerts</b>	120 000	Bordeaux Métropole	114 000 (11,08%)
<b>Feux d'artifice et parades d'ouverture</b>	84 400	Ministère du travail (emploi CUI)	17 200 (1,67%)
<b>Animations diverses</b>	89 400		
<b>Prestations partenaires</b>	79 100	<b>Partenariats privés</b>	264 000 (25,67%)
<b>BGE</b>	5 000	<b>Espaces commerciaux</b>	139 200 (13,53%)
<b>Traversée Bordeaux à la nage</b>	38 640	<b>Prestations diverses</b>	80 704 (7,85%)
<b>TOTAL</b>	<b>1 028 504</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 028 504</b>

Le montant de la subvention sollicitée par BGE représente 11,08 % du budget et 20,9 % des participations publiques.

Dans le cadre de la politique de baisse des subventions de fonctionnement accordées par Bordeaux Métropole, il vous est proposé d'accorder une subvention de 100 000 €, au lieu des 114 000 € sollicités, représentant une participation de 9,85% d'un budget ramené à 1 014 504 € TTC et 18,84 % des participations publiques.

En conséquence, il doit être considéré que ce montant de subvention de 100 000 € est à rapporter à un montant de dépenses subventionnables ramené à 1 014 504 € T.T.C. Il appartiendra à l'association de recaler son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

## **II - La Solitaire du Figaro :**

Depuis sa création en 1973 par Eric Tabarly et Gérard Petipas, la société Pen Duick a eu pour vocation de gérer les célèbres bateaux d'Eric Tabarly, puis, à partir de 1985, s'est consacrée à la création et à l'organisation de courses océaniques. Avec son affiliation au groupe médias Le Télégramme en 2004, la société en pleine expansion, a racheté la Route du Rhum et la société Match Racing organisateur des deux transatlantiques en Figaro Bénéteau. La société est affiliée à la Fédération Française de Voile, classe Figaro Bénéteau, et au Championnat de France Elite de course au large.

Depuis 1985, cette société a organisé 47 courses dont parmi les plus grandes : la Route du Rhum, la Transat Jacques Vabre, la Transat AG2R La Mondiale, la Transat BPE Belle, la Transat Bénodet Martinique, la Transat Lorient-les Bermudes-Lorient, etc...

La Solitaire du Figaro, dont ce sera la 46ème édition en 2015, est organisée depuis 1970 et s'inscrit dans le Championnat de France Elite de course au large en solitaire, monotype sans assistance, en classement par étape.

**La 44ème édition**, avec pour la première fois un départ sur la Gironde, s'était déroulée du 1<sup>er</sup> mai au 15 juillet 2013 (parcours Bordeaux–Porto-Gijon–Roscoff–Dieppe). 400 000 visiteurs étaient présents sur les quais durant cette période.

**En 2014**, La 45<sup>ème</sup> édition, dont 38 bateaux ont pris le départ de Deauville, a connu à nouveau un véritable succès avec une participation de plus de 450 000 visiteurs et des retombées médiatiques importantes, avec, notamment, 140 sujets télévisés, la parution de 1219 articles de presse et 422 retombées radio.

La communication digitale de cette manifestation a été renforcée en 2014 :

- Le site internet officiel de la course a été utilisé par 170 000 visiteurs et 2,6 millions de pages ont été vues,
- La cartographie de la course a été visitée 104 000 fois et 9 millions de pages vues,
- La production TV a donné lieu à la mise à disposition de 159 faisceaux sur le secteur vidéo, à 4 résumés d'étape et à 35 sujets télévisés ont été diffusés et mis en ligne,
- L'utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et Dailymotion.

**La 46<sup>ème</sup> édition se déroulera du 31 mai au 28 juin 2015** en 4 étapes (Bordeaux-Sanxenxo-Torbay-Dieppe) sur 2185 milles. Le prologue se tiendra à Bordeaux le 30 mai et le départ de la course le 31 mai à Pauillac. 500 000 visiteurs sont attendus, d'origine nationale et internationale.

## **1- Le programme de la course**

■ **Les grandes étapes** de cette course au large seront les suivantes :

- **22 - 30 mai 2015** : animation des quais de Bordeaux avec le village de la Solitaire, prologue et départ de Bordeaux vers Pauillac le 30 mai,
- **31 mai** départ officiel de la course depuis Pauillac vers Sanxenxo, ville de Galice en Espagne,
- **2 - 7 juin 2015** : escale à Sanxenxo et départ le 7 juin vers Torbay en Cornouailles (Grande-Bretagne),
- **16 - 21 juin 2015** : escale à Torbay, et départ le 21 juin vers Dieppe,
- **23 - 28 juin 2015** : arrivée à Dieppe et animations nautiques.

■ **Le programme d'animations bordelais** est élaboré de concert entre la ville de Bordeaux, la société Pen Duick et BGE, avec **les animations phares suivantes** :

- **22 mai** : inauguration du village de la Solitaire (50 exposants seront présents dans le village commun à la Solitaire et à la Fête du Fleuve) et animations diverses avant l'arrivée des bateaux venant de Pauillac (exposition sur les champions nautiques, sur la construction de bateaux, accueil d'associations nautiques, initiation à la voile, jeux, clowns, etc...),
- **23 mai** : courses d'exhibition et présentation des skippers, projection de films,
- **24 /26 mai** : contrôle des bateaux, courses d'exhibition et journal de la Solitaire,
- **27 /28 mai** : « briefing bizuths » et briefing départ skipper & sécurité 32F et 24F,
- **29 mai** : soirée officielle,
- **30 mai** : briefing prologue et départ, appareillage des Figaro Bénéteau, départ échelonné du prologue Eric Bompard cachemire et convoyage vers Pauillac,

- **31 mai** : remise des prix du prologue Eric Bompard Cachemire et départ de la 14ème étape Bordeaux – Sansenxo.  
Cette organisation génère 75 emplois directs et l'emploi de 50 bénévoles.

**2 - La couverture médiatique de la manifestation** permettant une exposition médiatique maximale pour la Métropole sera assurée comme suit :

- Prés de 400 sujets TV et 495 retombées avec les radios locales et nationales,
- Plis de 1200 articles de presse dans les journaux locaux et nationaux,
- La liste des outils de communication seront : le site internet de la course : [www.lasolitaire.com](http://www.lasolitaire.com), Facebook : Lasolitairedufigaro, Twitter : lasolitaire2015, Dossier spécial dans le Figaro Magazine de 16 pages, le serveur TV : [www.lasolitairedufigaro2015.tv](http://www.lasolitairedufigaro2015.tv).

### **3 – Budget de la manifestation :**

Pour cette organisation, la société Pen Duick a sollicité la participation de Bordeaux Métropole pour un montant de 50 000 € dans le cadre d'un budget TTC de 193 000 € détaillé ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>T.T.C</b>	<b>%</b>
Achat de services	7 800	Subvention de la ville de Bordeaux	125 000	64,8
Assurance	7 200			
Organisation nautique	78 900			
Communication	61 800			
Relations et supports presse	14 400	Bordeaux Métropole	50 000	25,9
Organisation Run sur le fleuve	5 400	Produits financiers	18 000	9,3
Déplacements et missions	17 500			
<b>TOTAL</b>	<b>193 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>193 000</b>	

Le montant de la subvention communautaire s'élève à 25,9 % du budget de la manifestation et à 28,6 % des participations publiques.

La ville de Bordeaux participera globalement à l'organisation de cette Solitaire à hauteur de 500 000 € qui se décomposent en 125 000 € de subvention auprès de l'organisateur, la société Pen Duick, et 375 000 € affectés à la location de pontons, de bateaux et d'agents de sécurité, à la mise à disposition de locaux, au programme d'animations du village de la Solitaire (animations jeunesse, soirée des skippers, affrètement des bateaux et village organisation pour les principales) et à l'aménagement de l'espace médias et d'un PC course dans les locaux du Palais de la Bourse.

Dans le cadre de la politique de baisse des subventions de fonctionnement accordées par Bordeaux Métropole, il vous est proposé d'accorder une subvention de 35 000 € au lieu de 50 000 € sollicités, représentant une participation de 19,6 % du budget et 23,3 % des participations publiques.

En conséquence, il doit être considéré que ce montant de subvention de 35 000 € est à rapporter à un montant de dépenses subventionnables ramené à 178 000 € T.T.C. Il

appartiendra à l'association de recaler son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement intérieur relatifs aux manifestations à caractère économiques adopté par la délibération n°2012/0326 du Conseil métropolitain du 25 mai 2012.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que ces manifestations contribuent par leur ampleur nationale et internationale, au développement de la pratique sportive, à la promotion du tourisme fluvial, et assure des retombées indéniables en termes d'image, de promotion et d'attractivité pour l'agglomération bordelaise.

**DECIDE**

**Article 1** : Il est attribué à l'association Bordeaux Grands Evènements une subvention d'un montant de 100 000 € pour l'organisation de « Bordeaux Fête le Fleuve » qui se déroulera du 22 au 31 mai 2015.

**Article 2** : il est attribué à la Société Pen Duick une subvention d'un montant de 35 000 € pour l'organisation des manifestations liées au départ de la Solitaire du Figaro - Eric Bompard Cachemire qui se déroulera à Bordeaux du 22 au 31 mai 2015,

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions ci-annexées, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement des subventions métropolitaines précitées.

**Article 4** : la dépense inhérente au versement de chaque subvention sera imputée sur le budget de l'exercice en cours :

- pour la Solitaire du Figaro, au chapitre 65, article 6574, fonction 940, code opération n°05PO98O003 CDR BD00,
- pour « Bordeaux Fête le Fleuve », au chapitre 65, article 6574, fonction 33, code opération n°05P141O001 CDR UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

M. JOSY REIFFERS

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 24 AVRIL 2015